

NORME INTERNATIONALE 3515

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle de lavande de France

Oil of French lavender

Première édition – 1976-12-15

CDU 668.527.54.004.1 (44)

Réf. n° : ISO 3515-1976 (F)

Descripteurs : huile essentielle, lavande, spécification de matière.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3515 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux Comités Membres en août 1974.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Portugal
Allemagne	France	Tchécoslovaquie
Belgique	Inde	Turquie
Bulgarie	Italie	Yougoslavie
Chili	Pays-Bas	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Huile essentielle de lavande de France

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle de lavande de France, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles – Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles – Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles – Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO 280, *Huiles essentielles – Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592, *Huiles essentielles – Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO/R 709, *Détermination de l'indice d'esters et de la teneur en esters des huiles essentielles.*

ISO 875, *Huiles essentielles – Évaluation de la miscibilité à l'éthanol.¹⁾*

ISO 1242, *Huiles essentielles – Détermination de l'indice d'acide.*

ISO . . . , *Huiles essentielles – Évaluation de la teneur en linalol libre par chromatographie en phase gazeuse.²⁾*

3 DÉFINITION

huile essentielle de lavande de France : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des sommités fleuries, fraîchement coupées, de *Lavandula angustifolia* P. Miller, spontanée ou cultivée en France, à l'exclusion des huiles essentielles dites «de la Vésubie», «Maillette», «Matheronne».

4 SPÉCIFICATIONS

4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide.

4.2 Couleur

Jaune clair, légèrement ambrée.

4.3 Odeur

Caractéristique, agreste, rappelant celle des sommités fleuries de la plante.

4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,876

Maximum : 0,892

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,457 0

Maximum : 1,464 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre - 11° et - 5°

4.7 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 5 volumes d'éthanol à 70 % (V/V) pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

4.8 Indice d'acide

Maximum : 1,0

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 875.)

2) En préparation.